

CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 10 MARS 2016

COMPTE-RENDU

Présents : Jean Paul LE GOFF, Jean Louis TANVEZ, Jean-Charles CLATIN, Hervé RANNOU, Marie-Louise MELLIN, Sonia CARMARD, Marie-Laure GODEST, Eveline CARVENNEC, Stéphane RIOU, Gildas LE ROUX, Jean-Michel LE TROADEC

Absents excusés : Damien LE PESSOT (procuration à Jean-Charles CLATIN), Séverine LE BRAS (procuration à Jean Louis TANVEZ), Chantal LE BRIS (procuration à Marie-Louise MELLIN), Claudine LE JOUAN (procuration à Marie-Laure GODEST), Jean-Yves ELLIEN

Secrétaire de séance : Marie-Louise MELLIN

Nombre de conseillers	
En exercice	19
Présents	11
Procurations	4

1) Finances

1.1 Approbation du compte de gestion 2015 du budget principal et des budgets annexes (assainissement, Park ar C'hoad, Rue des salaisons)

M. le Maire présente les comptes de gestion de l'exercice 2015 dressés par M. SAYER, receveur municipal, relatifs au budget principal et aux budgets annexes de l'assainissement, de la Résidence de Park ar C'hoad et de la Résidence de la Rue des Salaisons.

Après avoir pris connaissance des comptes de gestion, et considérant qu'il y a identité de valeurs avec les comptes administratifs correspondants établis par Monsieur le Maire, **les membres du Conseil Municipal présents approuvent à l'unanimité les comptes de gestion de l'exercice 2015.**

1.2 Comptes administratifs

M. le Maire présente le compte administratif de l'exercice 2015 du budget principal, qui peut être résumé ainsi :

	Fonctionnement		Investissement		
	Prévisions	Réalisations	Prévisions	Réalisations	Restes à réaliser
Dépenses	1 573 266.00	1 345 132.54	1 230 226.59	543 031.86	-156 409.63
Recettes	1 573 266.00	1 560 531.43	1 230 226.59	554 714.87	84 747.10
Résultat de l'exercice		215 398.89		11 683.01	
Déficit 2013				-236 060.42	
Résultat de clôture		215 398.89		- 224 377.41	-71 662.53

M. le Maire compare les résultats 2014 et 2015. En 2014, l'excédent de fonctionnement s'élevait à plus de 311 000€.

M. le Maire explique cet écart notamment par :

- un retard dans le paiement des factures 2014, ayant été réglées sur l'année 2015, pour un montant de 17 232€ ;
- le coût des TAP du premier trimestre de l'année scolaire 2014-2015, qui a été rattaché à 2015 ;
- L'augmentation des charges de personnel, du fait de la mise en place des TAP, d'arrêts maladie longs, du doublon de 4 mois pour le remplacement de Jean-Louis LINTANF ;
- Le retard de perception de l'assurance pour le remboursement du salaire de M. POULALIOU, pour son arrêt de travail sur l'ensemble de l'année 2015, qui interviendra en 2016.

Concernant l'investissement, M. le Maire explique que les travaux d'aménagement de la rue du Menez-Bre ont pris du retard, car le chantier de la résidence des salaisons n'étant pas terminé, il était impossible d'en empêcher l'accès pour les entreprises.

M. le Maire présente ensuite les comptes administratifs des budgets annexes (assainissement et lotissements de Park ar C'hoad et de la Rue des Salaisons), qui peuvent être ainsi résumés :

Budget annexe de l'assainissement

	Fonctionnement		Investissement		
	Prévisions	Réalisations	Prévisions	Réalisations	Restes à réaliser
Dépenses	52 900.00	29 482.93	158 991.18	22 609.85	-567.00
Recettes	52 900.00	48 964.30	158 991.18	40 459.56	
Résultat de l'exercice		19 481.37			-567.00
Déficit 2014				-43 304.18	
Résultat de clôture		19 481.37		-25 454.47	-567.00

M. le Maire remarque que sans la subvention du budget principal, d'un montant de 20 000.00€, la section de fonctionnement arriverait tout juste à l'équilibre.

Budget annexe du lotissement de Park ar C'hoad

	Fonctionnement		Investissement	
	Prévisions	Réalisations	Prévisions	Réalisations
Dépenses	524 816.40	190 898.35	688 796.78	375 517.24
Recettes	524 816.40	250 858.82	688 796.78	309 409.45
Résultat de l'exercice		59 960.47		-66 107.79
Report du résultat 2014		-60 468.75		-99 409.45
Résultat de clôture		-508.28		-165 517.24

M. le Maire précise que sur ce budget, des emprunts de courte durée ont été contractés, en pensant que les lots allaient se vendre. Il remarque qu'à Louargat les terrains en lotissement se vendent plus facilement. M. RANNOU précise que le coût est inférieur de 6€ au m².

M. LE TROADEC remarque qu'il faudra se poser la question de baisser le prix de vente au m².

Budget annexe du lotissement de la Rue des Salaisons

	Fonctionnement		Investissement	
	Prévisions	Réalisations	Prévisions	Réalisations
Dépenses	176 043.10	61 873.10	144 246.20	6 573.10
Recettes	176 043.10	61 873.10	144 246.20	61 333.10
Résultat de l'exercice		0		54 760.00
Report du résultat 2014		0		- 61 333.10
Résultat de clôture		0.00		-6 573.10

M. le Maire indique que les travaux seront à payer en 2016.

Après avoir présenté les comptes administratifs, M. le Maire se retire pour le vote.
M. TANVEZ, premier adjoint, désigné pour présider la séance, procède au vote des comptes administratifs.

Le Conseil municipal approuve l'ensemble des comptes administratifs à l'unanimité des membres présents.

M. le Maire présente la capacité d'autofinancement de la commune et les ratios financiers :

CAF brute = produits réels de fonctionnement – charges réelles de fonctionnement

2014	2015
380 821.40	300 319.52

CAF nette = CAF brute – remboursement en capital de la dette

2014	2015
192 229.09	98 124.78

Ratios financiers

	2012	2013	2014	2015
Coefficient d'autofinancement courant (seuil d'alerte à 1 pendant 2 ans)	0.97	0.97	0.88	0.94
Ratio de surendettement (seuil d'alerte à 1.21 pendant 2 ans)	1.04	0.96	0.92	0.69
Ratio de rigidité structurelle (seuil d'alerte à 0.65 pendant 2 ans)	0.55	0.58	0.58	0.59

Coefficient n°1 : (charges de fonctionnement réelles + remboursement de la dette) / produits de fonctionnement réels.

Coefficient n°2 : en-cours de la dette / produits de fonctionnement réels

Coefficient n°3 : (frais de personnel + annuité de la dette) / produits de fonctionnement réels.

1.3 Affectation du résultat

Budget principal

Considérant que la section de fonctionnement du budget principal présente un résultat positif de **215 398.89€**, tandis que la section d'investissement se solde par un déficit de **224 377.41€** le **Conseil Municipal unanime décide d'affecter la totalité de cet excédent de fonctionnement à la section d'investissement du budget primitif de l'exercice 2016.**

Budget annexe de l'assainissement

Considérant que la section de fonctionnement du budget annexe de l'assainissement présente un résultat positif de **19 481.37€**, tandis que la section d'investissement se solde par un déficit de **25 454.47€** le **Conseil Municipal, unanime, décide d'affecter la totalité de cet excédent de fonctionnement à la section d'investissement du budget assainissement de l'exercice 2016.**

1.4 Indemnités de fonction du Maire

M. le Maire explique qu'en application de la Loi n°2015-366 du 31 mars 2015, à compter du 1er janvier 2016, dans les communes de 1000 habitants et plus, les indemnités de fonction du Maire sont fixées à titre automatique au taux plafonds, sans délibération du conseil municipal. Toutefois à la demande du maire et par délibération, celui-ci peut demander à bénéficier d'une indemnité à un taux inférieur. Actuellement, l'indemnité brute s'élève à 1471€. Aux plafonds cela s'élèverait à 1634.63€. M. le Maire propose de délibérer pour maintenir l'indemnité au taux actuel.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de maintenir l'indemnité du Maire au taux actuel, soit 38,7.

2) Chaufferie bois

M. TANVEZ indique que le cahier des charges pour le lot de maîtrise d'œuvre pour le projet de chaufferie bois a été élaboré avec l'appui technique de M. PACQUETEAU, Conseiller en énergie du Pays Trégor-Goëlo.

M. RANNOU demande si la maîtrise d'œuvre inclut aussi la construction du bâtiment lié à la chaufferie. M. le Maire explique que cela comprend le bâtiment, le réseau, et le suivi du chantier.

Il précise que certains agréments ne sont pas demandés, pour permettre à plus d'entreprises de répondre, cependant ils seront pris en compte dans la notation des offres.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, valide le cahier des charges, et autorise M. le Maire à lancer la consultation.

M. le Maire rappelle que des subventions ont été sollicitées auprès de l'état, dans le cadre du fonds de soutien à l'investissement 2016. Il explique que les projets de chaufferie bois ne seraient pas prioritaires, sur demande de l'ADEME. Néanmoins, cela dépendra des projets déposés.

3) Eclairage public

Rénovation de deux foyers au bourg

M. le Maire explique que suite à l'intervention de l'entreprise Bouygues Energies et services, chargée de l'entretien des installations d'éclairage public, le SDE informe la commune que deux foyers sont à rénover (B199 rue Jean Dugay et A183 venelle des lauriers). Le montant de l'opération s'élève à 1 410.00€ HT, la participation de la commune s'élevant à 846€.

Le Conseil municipal unanime autorise M. le Maire à mandater cette dépense avant le vote du budget primitif. Elle sera inscrite à la section d'investissement, en opérations non individualisées, au compte 204158.

4) Intercommunalité

4.1 Prise de compétence « construction d'une salle de sports »

M. le Maire explique que la Communauté de communes du Pays de Bégard a délibéré pour acquérir une 7^{ème} compétence optionnelle, partagée avec les communes : « création et aménagement d'équipements sportifs d'intérêt communautaire ». La gestion et la location quotidienne se feront directement par les communes.

M. le Maire rappelle que la commune avait sollicité la Communauté de communes il y a plus d'un an sur ce point.

Il précise qu'une somme de 135 827€ a été votée au niveau du contrat de territoire pour le projet de construction de salle de sports à Pédernec.

Il indique que toutes les communes doivent à présent délibérer sur la prise de compétence.

M. RANNOU remarque que ce sera un projet important pour la commune de Pédernec, et estime son coût à plus d'un million d'euros.

Il explique qu'en contrepartie des 135 827€ inscrits pour la construction de la salle de sports d'intérêt communautaire à Pédernec, un montant identique a été attribué à la commune de Bégard, qui porte un projet de dojo, d'intérêt non communautaire. Il indique que la Communauté de communes a fait un effort pour augmenter la part de Bégard, car la commune porte seule ce projet.

M. le Maire précise qu'il a été demandé que la maîtrise d'œuvre soit inscrite cette année au budget communautaire, et qu'un permis soit déposé avant la fin de l'année 2016.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte d'ajouter la compétence partagée « Action sportive » avec, pour la Communauté de Communes du Pays de Bégard, « La création et aménagement d'équipements sportifs d'intérêt communautaire » et, pour les communes membres, « La gestion et la location quotidiennes ».

4.2 Nouvelle gouvernance communautaire

Monsieur le Maire explique que suite aux élections qui se sont déroulées à Saint-Laurent au mois de janvier 2016, il est nécessaire de mettre en conformité la répartition des sièges communautaires. Il précise qu'en 2014, une délibération avait été prise pour passer le nombre de délégués de 23 à 28.

Désormais, la recomposition du Conseil Communautaire peut s'établir, soit selon la règle de droit commun, soit par l'établissement d'un nouvel accord local aux

conditions de l'article L.5211-6-1 du CGCT dans sa nouvelle rédaction issue de la loi du 9 mars 2015 :

COMMUNES	POPULATION MUNICIPALE 2016	NOMBRE DE CONSEILLERS	
		FUTUR SANS ACCORD (23 sièges)	FUTUR AVEC ACCORD (26 sièges max)
BEGARD	4786	11	11
KERMOROC'H	433	1	1+1
LANDÉBAËRON	188	1	1
PÉDERNEC	1916	6	6
SAINT LAURENT	521	1	1+1
SQUIFFIEC	802	2	2
TREGONNEAU	538	1	1+1
TOTAL	9 184	23	26

Le Conseil municipal unanime approuve la nouvelle répartition avec accord local, soit 26 sièges communautaires.

M. le Maire précise que les anciens délégués continueront à être invités, et que la liberté de parole leur sera laissée, mais ils n'auront plus le droit de vote.

5) Personnel

Recrutement d'un responsable des services techniques

M. le Maire explique que suite au départ en retraite de M. POULALIOU, et au prochain départ de M. LE MARCHAND, qui interviendra cet été, afin d'organiser les services techniques, la commission du personnel propose de recruter un responsable du service.

Compte tenu des responsabilités liées à ce poste, et des missions qui seront confiées à cet agent, la commission propose de recruter un agent au grade de technicien (catégorie B).

M. le Maire explique que la commission a réfléchi sur la fiche de poste. Il indique que la personne recrutée aura la gestion de l'ensemble de l'équipe, distribuera le travail et participera à la définition des priorités en réunion de municipalité. Il précise que cette personne devra être réactive, et une aide à la décision.

M. RANNOU demande si cette personne remplacera à la fois Messieurs POULALIOU et LE MARCHAND.

M. le Maire précise que M. POULALIOU a été remplacé, depuis son arrêt de travail, par M. EVEN, qui a été transféré des services scolaires aux services techniques.

M. LE ROUX indique qu'un autre agent devra évoluer dans son travail pour réaliser l'épavage.

M. le Maire précise que la personne recrutée participera aux différentes tâches. M. RANNOU remarque qu'il faudra veiller à toujours garder un temps pour l'organisation.

Le Conseil municipal unanime valide les propositions de la commission du personnel, et autorise M. le Maire à lancer le recrutement d'un technicien (catégorie B) pour le poste de responsable des services techniques. Le poste sera inscrit au tableau des effectifs.

6) Questions diverses

6.1. Soutien aux agriculteurs

M. le Maire rappelle la motion de soutien qui a été signée à titre individuel par les élus communaux dans le cadre de la crise agricole :

« Depuis des mois, les agriculteurs bretons souffrent d'une situation économique et sociale dramatique, mettant en danger la pérennité de leurs exploitations.

Les élus locaux, conscients de l'importance capitale de l'économie agricole et agroalimentaire sur leurs communes, manifestent leur solidarité et leur soutien en direction des agriculteurs et de leurs familles.

La Bretagne est une région qui ne peut pas se passer des agriculteurs. Les emplois directs et indirects générés par l'agriculture sont une ressource capitale pour toutes et tous, bien au-delà des seuls métiers liés au secteur agricole.

Ensemble, les élus s'engagent à défendre les propositions concrètes qui entraîneront une meilleure rémunération des producteurs.

Ils invitent tous les élus locaux à s'unir pour appuyer les démarches constructives proposées par les responsables professionnels agricoles et les élus en charge des questions agricoles, en Bretagne, en France et en Europe. »

Il remarque que Pédernec est une commune très agricole et que les élus mesurent bien les difficultés rencontrées par l'ensemble des productions. Il propose que le Conseil adopte cette motion.

Le Conseil municipal unanime adopte la motion de soutien aux agriculteurs et à leurs familles.

6.2 Boulangerie

M. le Maire informe les membres du Conseil que l'acte de vente du fonds de commerce de la boulangerie sera signé le 16 mars. Il explique qu'une demande de travaux a été déposée auprès de l'architecte des bâtiments de France, et que l'ouverture est prévue début avril.

6.3 Présence médicale

M. le Maire informe les membres du Conseil qu'une réunion de travail concernant le projet de maison de santé est programmée le 8 avril prochain. Sont conviés la Communauté de communes du Pays de Bégard, la commune de Pédernec, l'ARS, et les professionnels de santé du secteur.

6.4 Zones d'activités

M. RANNOU informe les membres du Conseil de la clôture des dernières zones d'activités de la communauté de communes. En 2016, les voiries des zones de Maudez

et de Coat Yen devraient être rétrocédées par la Communauté de communes aux communes.

* * * * *

N.B : en l'absence de toute observation formulée au plus tard à l'ouverture de la prochaine séance du Conseil Municipal, le présent compte-rendu sera réputé adopté par les membres du Conseil Municipal ayant participé à cette réunion.